

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES

ATLANTIQUES

SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE REBENACQ

Séance du 25 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SANZ Alain, Maire.

Date de la convocation : 18/02/2025

Présents : Mmes CHAUSSADE, BAILLEUL, POUYOUNE-HORGUE, RULLIER et TOULOU
Mrs BARRAQUE, CACHELOU, GRAGNON, SANZ

Absents non excusés : Messieurs ARAUJO, CATALAA, LEVEL et Mme SEGUIN

Absents excusés : Mr DUPONT

Secrétaire : Mr BARRAQUE

DÉLIBÉRATION N° 13 :

Approbation AFFECTATION DU RESULTAT - COMMUNE 2024

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 9

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	119 666,88
- un excédent reporté de :	371 285,59
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	490 952,47
- un déficit d'investissement de :	23 265,75
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	23 265,75

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	490 952,47
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	23 265,75
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	467 686,72

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	23 265,75
---	-----------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE à l'unanimité le compte-rendu présenté et annexé à la présente.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire
Alain SANZ

